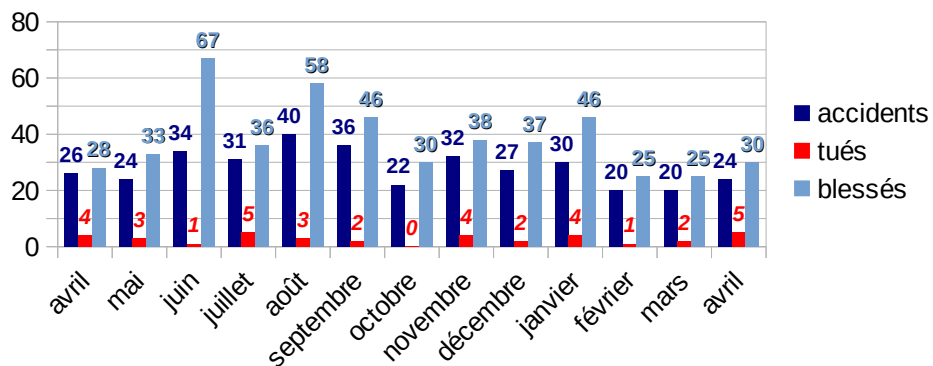


Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Mois d'avril 2023	24	5	14	16	35
Mois d'avril 2022	26	4	13	15	32
Moyenne mars 2018-2022	23	3	11	18	32
Cumul au 30/04/2023	96	12	55	73	140
Cumul au 30/04/2022	84	9	36	65	110
Comparaison cumul 2023 / 2022	+ 12 (+ 14 %)	+ 3 (+ 33 %)	+ 19 (+ 53 %)	+ 8 (+ 12%)	+ 30 (+ 27 %)

Evolution sur les 13 derniers mois



Totaux	Accidents	Tués	Blessés
au 30/04/2023	96	12	128
2022 sur la même période	84	9	101
2019 sur la même période	108	13	137

Victimes	Répartition par catégories d'usagers							
	pedestrian	EDPM	bicyclist	motorcyclist	motorcyclist	car	truck	Autres
avril – 2023	T=0 B=3	T=0 B=1	T=0 B=1	T=0 B=1	T=0 B=5	T=4 B=17	T=0 B=0	T=1 B=2
avril – 2022	T=0 B=3	T=0 B=1	T=0 B=0	T=0 B=2	T=0 B=4	T=3 B=16	T=0 B=2	T=1 B=0
Évolution 2023/2022	→	→	↗	↘	↘	↗	↘	↗
Cumul 2023	T=0 B=15	T=0 B=3	T=0 B=4	T=1 B=6	T=1 B=15	T=7 B=80	T=1 B=0	T=2 B=5
Cumul 2022	T=0 B=13	T=0 B=2	T=0 B=4	T=0 B=6	T=2 B=14	T=6 B=60	T=0 B=2	T=1 B=0
Évolution 2023/2022	↗	↗	→	↗	→	↗	↘	↗

Commentaire :

- La moitié des accidents (50%) ont eu lieu le week-end (du vendredi après 17h au dimanche). Depuis le début de l'année ce taux est de 35 %.

- 42 % des accidents ont eu lieu de nuit, inclus crépuscule ou aube (47 % depuis le début de l'année). Ces accidents nocturnes ont provoqué la mort de 3 personnes en avril.

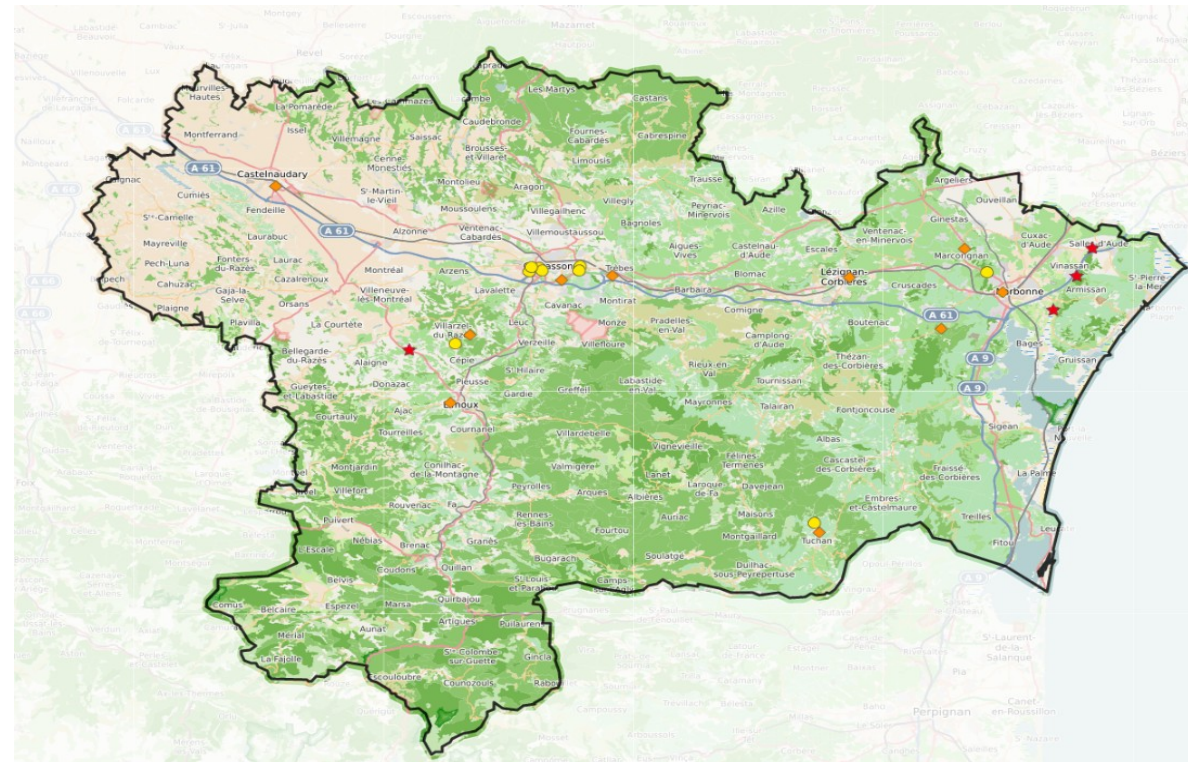
Facteurs d'accident identifiés à ce jour du conducteur présumé responsable (présents dans 15 accidents) :

- 5 accidents avec alcool et 2 accidents avec stupéfiant.
- 3 accidents avec une vitesse excessive ou inadaptée.
- 1 avec changement de file, 1 avec un dépassement dangereux.
- 2 accidents avec le facteur inattention, 1 avec somnolence, 2 avec malaise

Localisation de l'accidentologie mensuelle

24 accidents

- ★ 4 mortels
- ◆ 10 graves
- 10 légers



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
 105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9

Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
 téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

LES COMPORTEMENTS A RISQUE

sources : ONISR – bilan définitif 2021 , www.securite-routiere.gouv.fr

Les accidents sont la conjonction d'événements simultanés liés à l'environnement, au véhicule et à l'utilisateur. Toutefois, l'étude des facteurs déclencheurs des accidents mortels conclue que le **facteur humain contribue à 92 %**.

Cela est lié à la prise de risque des conducteurs que ce soit une vitesse inadaptée ou excessive, la conduite sous emprise d'alcool et/ou de stupéfiants, le non-respect des règles de circulation en général, l'usage du téléphone, l'inattention...

Quelques rappels :

Conduire sous l'emprise d'alcool met en péril sa propre sécurité et celle des autres usagers. Les conséquences sur la conduite peuvent être observées dès le premier verre.

A partir de 0,5 g d'alcool par litre de sang, les risques sont réels :

- le champ visuel est rétréci;
- la perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée;
- la sensibilité à l'éblouissement est plus importante;
- la vigilance et la résistance à la fatigue diminuent;
- la coordination des mouvements est perturbée;
- le conducteur sous-évalue les risques et surestime ses capacités.



En plus d'être interdite, la consommation de tous les types de drogues est incompatible avec la conduite de tous les véhicules. Elle représente un danger réel sur la route – pour soi, pour ses passagers et pour les autres usagers de la route : **en augmentant son temps de réaction, on accroît le risque d'accident grave, voire mortel.**

Les risques sur la conduite :

- le cannabis entraîne une somnolence, ralentit la coordination des mouvements, allonge le temps de réaction et diminue les facultés visuelles et auditives;
- l'ecstasy masque la sensation de fatigue et altère les capacités mentales, donne l'impression trompeuse que l'on est maître de soi et de sa conduite, et favorise un comportement irrationnel au volant;
- la cocaïne suscite une conduite agressive et entraîne une baisse de l'attention ou de jugement qui peut aller jusqu'à la perte de contrôle du véhicule;
- les opiacés (opium, morphine...) suscitent une baisse de l'attention, diminuent l'aptitude à la prise de décision rapide et réduisent la conscience du danger et des obstacles;
- le LSD, les champignons Psilocybes, la mescaline, qui font partie des drogues hallucinogènes, entraînent des troubles de la perception, des illusions délirantes, un sentiment de confusion ou d'angoisse pouvant aller jusqu'à la crise de panique.

VITESSE INADAPTÉE = DANGER

Même si je circule à la vitesse autorisée, pour notre sécurité, j'adopte une **VITESSE MAÎTRISÉE**

R 413-17 du Code de la Route
 Le conducteur doit rester constamment maître de sa vitesse et régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de circulation et des obstacles prévisibles

Je ralentis

Sommaire de côtes, Intempéries, Rues étroites, Virages, Intersections, Animaux, Piétons, Cyclistes, Habitations

LA VITESSE EXCESSIVE OU INADAPTÉE EST IMPLIQUÉE DANS 1 ACCIDENT SUR 3 MORTELS